

**CGP, Haut de Bilan,
CIF, IOBSP, Courtiers en Assurance
Vie**



ANACOFI NEWS

EDITO

N°21 Janvier 2011

Pour commencer, je vous présente à tous mes vœux pour l'Année 2011.

Le format de notre News évolue pour vous permettre d'y trouver plus simplement les informations qui vous intéressent.

D'ici juin ce sont tous nos outils de communication qui auront été repensés.

Le site, lui, doit migrer pour permettre la mise en ligne des dernières évolutions. Nos membres et nos visiteurs devraient donc disposer rapidement de toutes les fonctionnalités que le plan de développement sur 2 ans prévoyait.

Si j'ai parfois l'impression de me répéter, l'année qui s'est achevée aura été, réglementairement la plus chargée depuis notre création.

A l'arrivée, nous avons enfin une loi française presque complète et cohérente pour nos métiers.

Reste quelques interrogations ou erreurs (?) aux conséquences fâcheuses à corriger, un métier du CGP en chantier et 3 directives européennes à négocier et transposer, ce qui nous promet une belle année 2011.

Dans ce contexte d'évolution réglementaire, j'ai malheureusement eu à entendre ou lire que certains Présidents d'associations considéraient que certaines contraintes qui nous étaient imposées étaient des nouveautés! Qui datent ... de 2005 au minimum. On entend même dire que certains Présidents d'associations ne défendent pas les statuts réclamés ou sont trop pro-européens ou sont trop proches de l'administration ou des élus.

Mais le propre des représentants n'est-il pas de représenter, auprès de l'administration ou des élus de la République ?

Etonnantes remarques de la part de « confrères », qui semblent découvrir les textes dans les journaux et ne proposent pas de solutions recevables. Je suis certes un peu choqué, mais le suis d'autant plus franchement que nombres de remarques ne me sont pas destinées. Le trop « pro-européen », étant par exemple destiné entre autre, à un Président de la CIP dont on ne peut pas dire qu'il soit connu pour cela.

A l'heure où la confédération ANACOFI et les travaux en commun avec la très grande majorité des associations et autorités donnent leurs fruits, il conviendrait de cesser ce petit jeu de massacre juste ennuyeux, qui ne fait que marginaliser ceux qui s'y adonnent.

L'ANACOFI, comme quelques autres, a permis de prouver qu'en travaillant dans la continuité, en y mettant les moyens et en acceptant de négocier et non de chercher à imposer, sans tenir compte de contraintes qui s'imposent à nous, que nous le voulions ou non, les résultats s'obtenaient.

S'il ne fallait que quelques exemples de domaines dans lesquels nos actions ont eu un effet, je citerais le statut d'IOBSP, l'organisation de la régulation, l'évolution du statut du courtage, la réduction annoncée de la contribution AMF, le développement plus généralement des échanges avec le législateur et l'administration décisionnaire ou le poids enfin reconnu, des fédérations professionnelles françaises en France mais aussi et enfin, à l'échelle européenne.

Pour continuer avec le bilan de l'année, que nous détaillerons lors de notre Convention et de nos AG du 10 mars prochain, il est notable que nous avons eu le plaisir de franchir certains seuils de représentativité, ce qui nous a permis d'être appelés à échanger directement avec députés et sénateurs ou Bercy et d'être invités à rencontrer la semaine dernière l'un des Conseillers directs de Madame LAGARDE.

Les sujets abordés?

Les 3 statuts mis en place par la réforme du 23 octobre dernier, le besoin d'un courtier financier et les moyens juridiques d'y parvenir, le « mandataire » de CIF, la RTO et enfin le cas des CGP.

L'ANACOFI collaborera donc pleinement sur ces sujets avec la représentation Nationale et les services ministériels, en charge de la rédaction des décrets à venir et du suivi des dossiers évoqués.

En ce début d'année, nous avons atteint un niveau comparable à celui des grandes fédérations européennes. Le solde positif d'adhérents directs est de 244 entreprises mères ou groupes pour plus de 400 entreprises, et de 418 entreprises CIF plus 2 nouvelles associations professionnelles adhérentes. Nous représentons maintenant plus de 4000 entreprises dont plus de la moitié d'adhérents directs.

De fait, l'ANACOFI est devenue la première instance, par les entreprises, de représentations des IOBSP, du Courtage Vie et probablement, suite au Conseil d'Administration du 21 janvier, des CIF.

Dans ces conditions et afin de maintenir et d'améliorer le service rendu aux membres, nous renforçons l'équipe des salariés. 2 ou 3 nouveaux salariés devraient venir compléter le service juridique, celui du contrôle et l'administratif. Après le transfert du siège vers une plateforme de bureaux plus adéquate, nous réfléchissons à l'acquisition d'un nouveau local secondaire permettant de mieux accueillir une partie de l'équipe et le centre d'affaires réservé aux membres.

Pour en finir et avant de vous laisser à la lecture de cette NEWS, je tenais à remercier l'équipe des salariés et la cinquantaine de membres qui, tout au long de l'année, ont aidé à réaliser le travail considérable, bien que non encore terminé, accompli en 2010.

David CHARLET

Feuilleton réglementaire : 3 directives pour le prix d'une ... la MIF ... / ... EN BREF

A côté des évolutions liées à la réforme française du 23 octobre dernier (cf News N°20) dont nous attendons les décrets et celles liées aux propositions de Conseil Supérieur ou de Fichier, pour les agents immobiliers, l'actualité réglementaire est dominée par l'annonce de 3 directives fondamentales pour nous.

Directives DIA (assurance), PRIPS (produits d'épargne packagés, de détail) et MIF (Finance) ... mais au final ... tout ressemble ou renvoie à la réglementation MIF.

Les CIF s'en accommoderont, les autres peut-être moins..

D'une manière générale, il est portée une attention particulière à la problématique des Conflits d'intérêts et à la transparence.

A noter dans les projets DIA et la PRIPS

- Harmoniser les niveaux d'information et procédures en copiant la MIF « 1 » (alors que nous négocions la « 2 »)!
- Différencier IARD et Assurance-Vie.
- Améliorer et simplifier les règles du passeport européen.
- Harmoniser et simplifier la documentation due au client sur les produits.
- Confirmation du passage à l'écrit généralisé.
- Confirmer le rôle et la responsabilité du conseiller/intermédiaire non agent lié.

A noter dans le projet MIF

- 1- Le focus sur les conflits d'intérêts et la transparence, amène à proposer que la revendication de l'indépendance amène mécaniquement à l'honoraire. Cette idée, très ancienne (connue depuis 2005), ne correspond pas à la définition des professionnels français, qui seraient plutôt définis « au regard du droit européen » comme des « Non liés » ou « multi liés » quand ils agissent comme intermédiaires. Pour les missions de conseil pures, ils devraient déjà être à l'honoraire. Toutefois, l'analyse et la proposition des fonctionnaires bruxellois semblent « simplistes » et défavorable aux français (indépendants ou non) et amènerait à développer l'honoraire quoi qu'il arrive, même si les commissions ne seraient pas mécaniquement interdites.
- 2- La justification des rémunérations : avantage aux relations longues avec le client.
- 3- Tous les dirigeants d'une entreprise financière devraient pouvoir disposer à titre personnel des

- compétences permettant l'exercice de l'activité servie. Le Président d'un groupe industriel devrait donc, selon cette logique ... être un ingénieur!? A moins que ... il ne soit plutôt formé à diriger une entreprise. La fermeture des écoles de Management serait-elle programmée?
- 4- Les agents liés seraient généralisés. Leurs actes se feraient sous la pleine responsabilité des mandants et ils seraient considérés comme des « agences » du mandant.
 - 5- La communication sur les frais deviendrait ex-post et serait normable. Pour autant, aucune solution n'a été proposée, permettant d'éviter les problèmes techniques visualisées à l'époque ou cette option avait déjà été envisagée pour la MIF 1. L'absence de demande des clients sur certains aspects de la rémunération, constatée, n'est pas plus tenue en compte.
 - 6- Les statuts nationaux sont confortés mais limités à un exercice national (pas de passeport sans agréments dans l'autre pays). C'est la bonne nouvelle. Par contre, le droit à une action transfrontalière est limité (incohérence avec la DIA et la PRIPS?).

EN BREF :

- Le décret autorisant l'MAF à ramener sa contribution CIF à 450 € vient de paraître.
- Réunion à Bercy : A l'invitation du Ministère, nous avons eu l'occasion d'échanger et d'expliquer attentes et analyses des professionnels que nous représentons, au Conseiller pour les affaires financières du Cabinet de Christine LAGARDE et le Trésor

ACTUALITE DE L'ANACOFI ... MUR D'INFO

NOUVELLE ADRESSE

21 bd des Batignolles
75008 PARIS
Toutes les lignes fixes des permanents sur le site internet

INTERIM

Lancement du service d'Interim, recrutement, remplacement.
En collaboration avec KELLY
Toutes les informations sur notre site.

CENTRE D'AFFAIRES

Ouverture prévue le 21 mars.
Tarifs et conditions présentés lors de la Convention Annuelle du 10 mars.

EQUIPE

renforcement prévu des services juridiques et du contrôle.
Nouveau bébé ANACOFI : Annabelle HOARAU-GARABELLO en congés maternité au retour de Julie CELERIER.

EVENEMENTS A VENIR

Convention et AG 2011

Le 10 Mars prochain au Carrousel du Louvre à partir de 9 heures.
Programme et convocations envoyés entre le 20 et le 28 janvier.

TOUR DE France

Premier et second Tour de France 2011 du 24 janvier au 6 mai.
Formations et journées partenaires annoncées Entre 1 et 2 mois sur le www.anacofi.asso.fr

Conférence Financer les PME

Experts, ministres et politiques interviendront le 10 février à l'Institut Pasteur.
Formation 6 heures ; prix 351 €

CGPME

Forum Entrepreneur PME
Les 2 et 3 février au Palais des Congrès de Paris.
Invitations disponibles

Commission Internationale
Le 22 Février
Comité Confédéral
Le 19 janvier

Guy-Michel HARABAGIU s'occupera d'aider les membres du bureau à suivre les travaux de la CGPME et y représentera l'ANACOFI si nécessaire.

NOMBRE D'ADHERENTS

solde positif d'adhérents directs est de 244 entreprises mères ou groupes pour plus de 400 entreprises, et de 418 entreprises CIF plus 2 nouvelles associations professionnelles adhérentes.

PRIX MYFLOW DE

L'ALLOCATION D'ACTIFS

Ouvert à tous nos membres. Résultat lors de la Convention Annuelle. Plus d'info dans la News Hors Série Convention 2011.

SITE INTERNET

Migration et mise en place des nouveaux modules et fonctions courant février.

DINER DEBAT PARISIEN

Le 1^{er} décembre dernier, cent membres parisiens et invités ont échangé avec Fabrice PESIN, Secrétaire Général Adjoint de l'ACP sur les évolutions à venir.

ECHANGE et

RENCONTRE AFG

Réunion ANACOFI / AFG en février.
Concertation sur la MIF
Invitation du Président de l'AFG à notre table ronde du 10 mars.

CIFA

Experts internationaux se penchent sur nos problématiques du 27 au 29 avril à Monaco. Formation 3 à 12 heures ; prix de 100 à 425 €.

Pour tous ces évènements, renseignements et inscriptions :
Julie 01 40 02 03 74
j.celerier@anacofi.asso.fr

CENTRALE D'ACHAT

2 simulateurs immobiliers font une offre commerciale : ID SOFT pour TOP INVEST GINKGO de REGANE

PARTENARIAT FNAIM

26^e rencontre des métiers de l'Immobilier le 1^{er} février. Nos membres intéressés peuvent y être invités.

FORMATION

Françoise CHENE en charge des négociations avec les Universités et Ecoles.

Négociation en vue d'un diplôme ANACOFI avec l'AUREP.
Autre projet possible avec le SETFI.

APPEL A CANDIDATURE :

Nous souhaitons identifier ceux de nos membres qui, souhaitant prendre leur retraite, accepteraient de porter assistance à des confrères en exercice, obligés de s'arrêter momentanément.

Actualité des Régions ... premier et second tours de France

Réunion des responsables de régions et animateurs le 11 mars à Paris.
Des mini Conventions professionnelles en régions sont en cours de réflexion.

NORD

Module 4 (veille Nouveautés Juridiques CGP) le 17 février à Lille.
Journée Partenaire et D Débat le 18 avril.
Formation Module 1 le 19 avril.

SUD EST

Formation Module 1 à Marseille le 25 janvier.
Module 2 (Marchés financiers) le 17 février à Marseille.
Semaine Sud Est (3 à 5 formations, 2 journées partenaires, 2 D débats) du 21 au 25 mars.

EST

Formation Module 1 à Strasbourg le 1^{er} février.
Semaine Est du 2 au 6 mai (programme à arrêter).

SUD OUEST

Formation Module 1 à Bordeaux le 10 février.
Semaine Sud Ouest du 11 au 15 avril (programme à arrêter).

CENTRE ET LYONNAIS

Formation Module 1 à Lyon le 27 janvier.
Semaine Lyonnaise (2 à 3 formations, 1 journée partenaire, 1 D débat), du 28 au 31 mars.

OUEST

Formation Module 1 à Rennes le 3 février.
Semaine Ouest du 5 au 8 avril (programme à arrêter).
Nomination prochaine d'un animateur Nantes.

Convention Internationale CIFA
à Monaco du 27 au 29 avril.

ILE DE France

PME FINANCE le 10 février, inscription
j.celerier@anacofi.asso.fr.

Nombreuses dates de formation sur www.anacofi.asso.fr

AG à venir (NEWS HORS SERIE en février)

DOM TOM

- Attente de confirmation de l'accord négocié avec l'Université de St Denis de la Réunion.
- Semaine Réunionnaise entre septembre et novembre.
- Organisation de la représentation à la Réunion et aux Antilles.

Actualité des Métiers

Conseil en Investissements Financiers

Fin du démarchage et utilisation de la RTO pour intermédiaire les produits financiers.

L'ANACOFI-CIF probable première association CIF en février.

Collaboration avec le Ministère en vue de parvenir à définir un « Courtier/Conseil ».

Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiements

La commission IOB (se réunira à nouveau le 17 mars) a défini 3 axes de travail :

- communiquer vers les professionnels
 - Echanger avec le ministère sur les décrets et l'ACP sur les projets futurs
 - Echanger avec les fournisseurs
- Candidature pour la commission métier :*

c.lionnet@anacofi.asso.fr

Courtiers en Assurance-Vie

Travail sur la DIA (Directive). Réponse envoyée à Bruxelles sous 10 jours.

Attente des instructions de l'ACP, au sujet de la rédaction des Codes de Bonne Conduite Courtage.

Echange avec les compagnies sur les procédures LABF (Fraude et Blanchiment).

Conseil en Gestion de Patrimoine

Invitation aux autres parties concernées par ce sujet (Ministère, Louis Giscard d'Estaing, associations, universités), à créer une commission commune, permettant de définir un projet viable et consensuel.

Echange avec le Ministère de l'Economie.

Conseil en Haut de Bilan et Entreprises

La CNCFA rejoint l'ANACOFI. La prochaine NEWS leur permettra de se présenter. Evènements communs à venir à Paris et en régions.

Les formations CHB se développent.

Réunion commission métier le 17 mars.

Immobilier, défiscalisation, intermédiaires en placements et épargne

Projet de loi pour un Conseil Supérieur des professionnels de l'immobilier.

Les professionnels de la défiscalisation dans les DOM TOM devront être CIF ou en respecter les règles.

Evolution des obligations de Garantie Financière en immobilier.

Actualité des Associations Membres

CSCA

- Travail sur la réponse à la consultation DIA (voir partie « feuilleton réglementaire »).
- Travail sur la réforme des OPCA dont OPCASSUR.
- Prépare sa convention annuelle de Nantes.

ANCDGP

- Evolution des contrats RC
-

ONIIP

- Nouvelle Secrétaire Générale : Leslie BOCCANFUSO
- Web TV en préparation
- Projets de partenariats
- Seuil des 350 entreprises membres passé

CNCFA

- Lancement d'une étude du contexte juridique de la mission de Haut de Bilan.
- Renégociation de l'accord sur la base DIANE.

CGPC

- Adhésion à l'ANACOFI ouvrant l'ANACOFI-CIF à ses membres.
- Nouvelle cession de certification en Mars.
- 7° Grand Prix du Patrimoine en collaboration avec l'AGEFI ACTIFS

Echos de la Confédération

Commission APP (Assurance de Personnes) CSCA avec la collaboration de l'ANACOFI et de l'ANCDGP en janvier.

Vous retrouverez toutes nos associations membres plus la FNAIM sur leurs stands lors de notre Convention du 10 Mars.

Actualité Internationale

Commission Internationale CGPME le 22 février

Réunion de la Section Internationale

le 16 février à 10h à l'ANACOFI. Plus d'info dans la News Internationale envoyée sous 15 jours.

Convention Internationale ANACOFI de décembre 2010.

Les échanges avec nos amis Belges ont été l'occasion de mieux comprendre le statut des agents bancaires, spécificité locale qui semble intéresser les banques de beaucoup de pays européens.

Un point a été fait sur les solutions financières et patrimoniales courantes dans les différentes régions du Monde.

Les modes de régulation et les statuts des professionnels ont également été présentés et comparés.

Un constat : le modèle français avec l'anglais est celui qui s'exporte le mieux. Est-il alors pertinent de casser notre système pour copier les anglo-saxon ?

[Le détail dans la News Internationale à venir.](#)

FECIF

- Travail sur les réponses aux directives.
- Assemblée Générale le 27 avril à Monaco.
- Etude sur les produits alternatifs en cours

CIFA

Convention annuelle les 27, 28 et 29 avril prochains,

Vous trouverez le pré-programme en pièce jointe.

Nos membres peuvent, dès maintenant, s'inscrire à des conditions préférentielles, auprès de Académie et Finances (cf doc joint).

425 € hors hôtellerie pour toute la convention avec cocktail et dîner. Possibilité de ne participer qu'à 1 journée.

Validation de formation de 3 à 12 heures en fonction de la participation.

Pièces jointes pour les membres :

Pré-inscription CIFA

Version pdf de la NEWS

Nous contacter : 01 40 02 00 80 ou anacofi-cif@wanadoo.fr

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail : anacofi@anacofi.asso.fr